

Séance du conseil communautaire

Jeudi 18 mars 2021

ORDRE DU JOUR

Affaires générales

QUESTION N°1 / DELIBERATION N° 2021-034 : **TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'éventuel transfert de la compétence « organisation de la mobilité » sur le fondement de la loi n°2019-1428 du 28 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) et des articles L. 1231-1 et L. 3111-5 du Code des transports.

→ *Note de synthèse n°1*

Finances

QUESTION N°2 / DELIBERATION N° 2021-035 : **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à se prononcer, dans les deux mois qui précèdent le vote des budgets primitifs, sur les principales orientations budgétaires de l'exercice.

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 est adressé aux conseillers par voie dématérialisée.

QUESTION N°3 / DELIBERATION N° 2021-036 : **PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION PREVIGRELE POUR 2021 / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Dans un cadre mutualisé, la Communauté de communes adhère à l'association Prévigrêle, en lieu et place de ses communes membres. Le conseil communautaire est appelé à approuver le montant de cette adhésion pour l'exercice 2021, qui s'élève à 7226 € TTC.

→ *Note de synthèse n° 2*

GEMAPI

QUESTION N°4 / DELIBERATION N°2021-037 : **AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU RIEU FOYRO ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES TRAVAUX D'OPTIMISATION DU ROLE DU CANAL DE PIERRELATTE DANS LA REDUCTION DU RISQUE INONDATION DE PIOLENC**

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Par délibération du 24 septembre 2020, le conseil communautaire avait approuvé la convention à passer avec le Syndicat mixte du Rieu Foyro qui déterminait les modalités de la participation financière de la Communauté de communes aux travaux de réhabilitation de l'ancien Canal de Pierrelatte.

Le conseil communautaire est appelé à approuver l'avenant n°1 à cette convention qui réactualise les données financières et les participations respectives de toutes les parties prenantes, notamment celle la Communauté de communes qui s'élève au final à 186 733,74 €.

→ *Note de synthèse n°3*

Environnement / Déchets ménagers

QUESTION N°5 / DELIBERATION N°2020-038 : **ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'ÉTUDE PRÉALABLE A LA MODERNISATION D'UN CENTRE DE TRI POUR LES COLLECTIVITÉS DU BASSIN VAUCLUSO-RHODANIEN / APPROBATION**

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Le conseil communautaire est amené à entériner le choix de la commission d'appel d'offres du groupement de collectivités du bassin Vaucluso-Rhodanien qui, lors de sa réunion du 11 février, a décidé de retenir l'offre du bureau d'études SAGE Engineering pour le marché relatif à l'étude préalable à la modernisation du centre de tri de Vedène, pour un montant total de 55 950 € HT, considérée comme économiquement la plus avantageuse. La participation financière de la Communauté de communes va s'élever à 487,72 €.

→ *Note de synthèse n°4*

Personnel

QUESTION N°6 / DELIBERATION N°2020-039 : **CREATIONS D'EMPLOIS POUR AVANCEMENTS DE GRADE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la création *d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe* et la création de *deux emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe* suite à des avancements de grade.

→ *Note de synthèse n°5*

QUESTION N°7 / DELIBERATION N°2020-040 : **CONDITIONS DE MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à approuver les conditions de mise en place du télétravail au sein du personnel de la Communauté de communes.

→ *Note de synthèse n°6*